



Fonds Namur Université

Charte éthique

Objectifs du Fonds Namur Université

Le Fonds Namur Université est l'interface de l'Université de Namur (UNamur) pour sa campagne de fundraising.

Depuis 2013, il permet aux fondations, aux entreprises, aux mécènes privés et au grand public d'encourager les projets d'enseignement, de recherche et de service portés par les membres de la communauté universitaire. Il contribue au développement de projets ancrés au cœur de la Wallonie et qui font rayonner les valeurs de l'UNamur.

Tous les projets soutenus par les dons, les sponsorings et les legs reçus par l'UNamur dans le cadre du Fonds Namur Université s'inscrivent dans les valeurs promues par la Charte de l'UNamur¹.

Tous les partenariats noués à l'UNamur dans le cadre du Fonds Namur Université garantissent l'indépendance et la liberté de la recherche universitaire.

Tous les dons et legs reçus par l'UNamur dans le cadre du Fonds Namur Université bénéficient d'une gestion rigoureuse et transparente, conforme aux volontés des donateurs·trices.

La présente charte éthique a pour vocation de faire connaître ces principes et le fonctionnement du Fonds Namur Université.

Fonctionnement

La gestion stratégique de la campagne et la gestion opérationnelle des projets financés au travers du Fonds Namur Université sont assurées par la Responsable de la Cellule Fundraising de l'Université de Namur, sous la direction et la responsabilité politique du Vice-Recteur aux relations internationales et extérieures.

La gestion financière des dons reçus via le Fonds Namur Université est assurée par la Responsable de la Cellule Fundraising en collaboration avec les Services financiers de l'UNamur.

La gouvernance politique du Fonds Namur Université est assurée par le Conseil rectoral de l'UNamur.

Critères éthiques

Les partenariats noués dans le cadre du Fonds Namur Université sont évalués selon **des critères éthiques objectifs** parmi lesquels : le respect des **valeurs fondamentales** de liberté, de pluralité des opinions, de tolérance, de solidarité, de soutenabilité et d'ouverture au monde **portées par l'Université de Namur** à travers sa Charte, mais également l'importance de la **responsabilité sociétale** et de l'**engagement sociétale** de chacun afin de trouver des **solutions positives et innovantes** aux questions d'aujourd'hui et de demain.

¹ https://www.unamur.be/universite/textes/charte/at_download/file

Les activités des partenaires ne doivent pas être jugées répréhensibles au regard de la loi belge et européenne.

En ce qui concerne les projets de recherche, les partenariats noués dans le cadre du Fonds Namur Université doivent **garantir l'indépendance et la liberté académique** des chercheurs·euses impliqués·es.

En cas de doute, le Conseil rectoral fera appel à un·e expert·e indépendant·e afin d'évaluer ces partenariats.

Affectation des dons et gestion financière

Au travers du Fonds Namur Université, l'UNamur reçoit les dons, sponsorings et legs de personnes privées, d'entreprises et de fondations. Les conditions fiscales auxquelles sont soumises ces contributions sont précisées dans la brochure « aspects fiscaux », téléchargeable sur le site www.unamur.be/soutenir².

En tant qu'université et qu'ASBL, l'UNamur est agréée par le SPF Finances pour recevoir les dons et les legs à un taux particulier. Elle est habilitée à délivrer des attestations fiscales pour les dons qui lui sont adressés. Tout don à partir de 40 euros bénéficie ainsi d'une réduction d'impôts de 45 %³.

Les donateurs·trices ont la liberté de choisir s'ils affectent ou non leur don à un projet particulier. Quelle que soit l'option choisie, l'Université de Namur garantit la bonne affectation des dons et legs qu'elle reçoit et s'engage à respecter strictement la volonté de ses donateurs·trices. Ceux-ci sont régulièrement informés de l'avancée des projets de l'Université soit par courrier, soit via les outils de communication du Fonds Namur Université.

Communication et utilisation des données à caractère privé

La communication autour des partenariats spécifiques (prix, bourses, chaires, dons majeurs) est organisée et planifiée par la Cellule Fundraising en étroite collaboration avec les donateurs·trices, mécènes et sponsors, selon leurs souhaits.

Les données recueillies sont traitées par l'Université de Namur dont le siège social est établi Rue de Bruxelles 61, 5000 Namur. L'Université de Namur s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques, à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le règlement européen sur la protection des données, RGPD).

Les données à caractère privé des donateurs·trices et sponsors sont traitées de manière confidentielle par la Cellule Fundraising et les Services financiers, en vue de délivrer des attestations fiscales, envoyer des messages de remerciement et informer les donateurs·trices de l'avancement des projets soutenus. Les donateurs·trices et sponsors disposent de la possibilité de consulter ou de modifier à tout moment les données à caractère privé qui les concernent, via simple contact avec la Cellule Fundraising (fundraising@unamur.be – 081/72 50 36).

Afin d'exercer leurs droits ou pour toute question relative à la protection de leurs données à caractère personnel, les donateurs·trices peuvent contacter la déléguée à la protection des données de l'UNamur à l'adresse dpo@unamur.be.

² <https://www.unamur.be/soutenir/documents/fisc>

³ <https://finances.belgium.be/sites/default/files/downloads/116-universites-hopitaux.pdf>

Signataires :



Jeroen Darquennes

Vice-recteur aux relations
internationales et extérieures



Annick Castiaux

Rectrice



Morgane Belin

Responsable Cellule Fundraising



Florence de La Vallée Poussin

Directrice financière